



COMMUNE
DE
SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE
Département de la Charente-Maritime
Arrondissement de Jonzac

BULLETIN MUNICIPAL



JUIN 2026

SAINT MARTIAL DE VITATERNE - HAUTE SAINTONGE

EDITO



Chers concitoyens,

Le 15 mars 2026, vous avez fait confiance à mon équipe pour administrer la commune pour ce mandat de 6 ans (peut-être 7 mais j'aurai le temps de vous en reparer). Le 20 mars, cette même équipe m'a élu Maire de notre commune.

C'est avec une grande fierté et une grande humilité que je vais œuvrer avec mon équipe pour honorer la confiance que vous nous avez apportée.

Malgré le contexte international que nous connaissons tous ainsi que ses retombées économiques, il faut malgré tout, continuer à avancer et mettre nos projets pour la commune en mouvement.

Vous trouverez dans ce bulletin municipal, qui redevient biennuel, quelques changements de présentation et également les quelques actions menées depuis notre élection.

Les futurs projets :

- *Travaux sur le logement communal (ancienne mairie, devis en cours).*
- *La réfection de la rue Clef des champs et l'impasse rue du Pèlerin (nouvelles habitations).*
- *La réfection de la cuisine de la salle des fêtes (devis en cours).*
- *Pose d'une palissade entre l'aire de jeux et les logements derrière l'église.*
- *Création d'un conseil des jeunes.*
- *Recensement des personnes âgées et vulnérables.*

Des projets verront le jour en 2026 et nous travaillons déjà sur les projets 2027 et plus.

Pour certains, les démarches administratives sont un peu plus longues, le temps de réunir les différentes aides de l'Etat.

Le programme annoncé sur ma profession de foi ainsi que lors de ma réunion publique a débuté dès le 23 Mars 2026. « Paris ne s'est pas fait en un jour ».... Saint Martial de Viterne n'est pas une exception mais nous travaillons déjà à améliorer votre quotidien.

Bonnes vacances à toutes et tous.

Didier VINCENT



de la mairie

☎, 📠, répondeur : 05 46 48 36 72

Mail : mairie.stmartialdevitaterne@wanadoo.fr

Site : www.st-martial-de-vitaterne.fr

(Si vous voulez diffuser ou partager des informations sur le site,
vous pouvez nous les envoyer)



Ouverture de la mairie :

Lundi après-midi ⌚ 13H30 - 17H30

Jeudi ⌚ 9H - 12H

⌚ 13H30 - 17H30

Permanences du maire :

Lundi après-midi ⌚ 14H00 - 17H30

Jeudi après-midi ⌚ 14H00 - 17H30

☞ En raison de contraintes personnelles, professionnelles...il vous est rappelé
qu'il peut être convenu d'un rendez-vous en dehors des plages horaires listées
ci-dessus.

ASSOCIATIONS

Nos associations vous proposent des activités de loisirs, sportives ou créatives...tout au long de l'année !
Rejoignez-les !

Comité des fêtes : Mme Françoise Tynevez - 0681897413 - tynevez.francoise@orange.fr

Club du Chêne vert : Mme Jocelyne Fuchs - 0676654574 - jojo17240@orange.fr

ACCA (Chasse) : M. Cédric Nicolas - 0632098924 - cedric.nem@orange.fr

REPertoire TELEPHONIQUE



NUMÉROS D'URGENCE

À CONNAÎTRE



18

Sapeurs-Pompiers



17

Gendarmerie / Police



15

SAMU



3114

Prévention suicide



196

Sauvetage en mer



197

Attentat / enlèvement



114

Malentendants et sourds



112

Urgences UE



119

Enfant en danger



115

Hébergement d'urgence



3919

Violences Femmes



3018

Cyber-harcèlement





PHARMACIE DE GARDE

Pour connaître la pharmacie de garde
composez le **32 37**



GENDARMERIE

16 Bd René Gautret 17500 JONZAC

Tél. : **05.46.48.04.55** ou **17**



En cas de coupure d'électricité :

<https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>

Pour une demande de dépannage en urgence :

09 726 750 17 (appel 7j/7 et 24h/24)



☎ **Tél : 05 46 72 17 17**

🕒 **Horaires d'accueil téléphonique**

Du lundi au jeudi de 8h30 à
12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h

☎ **Tél. Incident en dehors des
horaires d'ouverture :**
05 46 93 19 19



La destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge financièrement par le SIVOM de Jonzac. Vous devez contacter la Mairie pour signaler les nids.

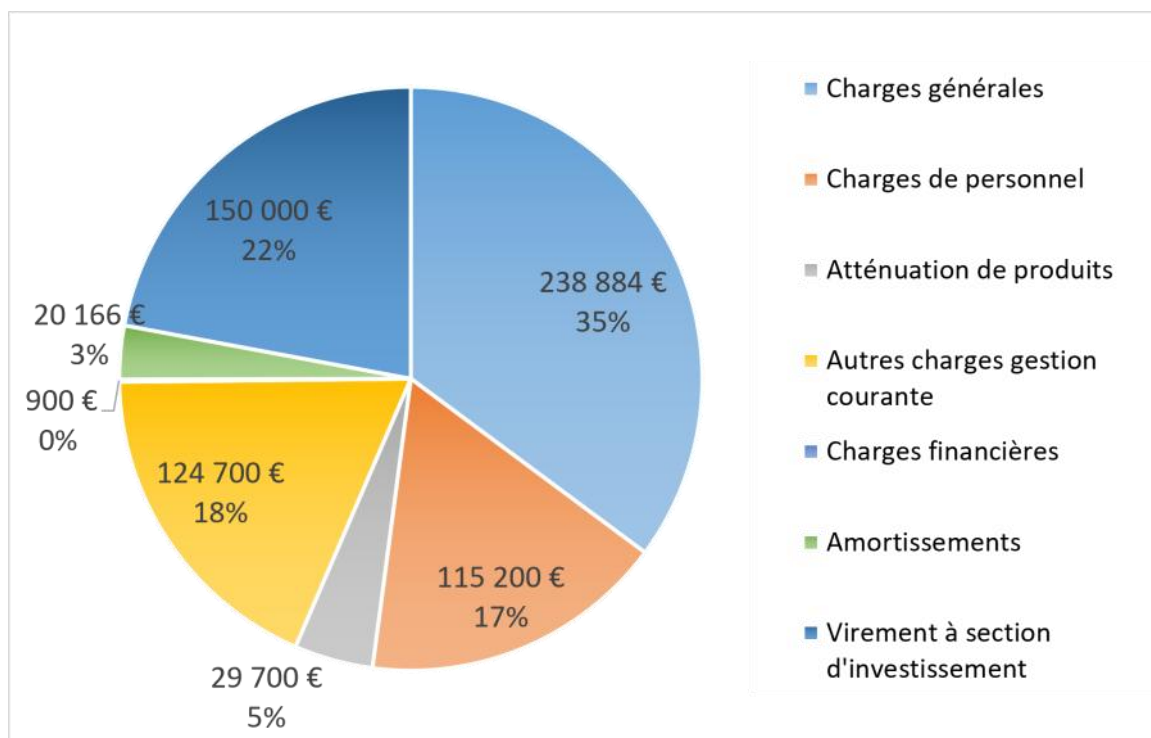
Pour toute autre intervention (guêpes, frelons européens...)

- FRELONS HS : 06.44.24.81.87
- STOP GUEPES ET FRELONS : 06.95.98.73.64
- DESTRUCTION NIDS DE FRELONS :
06.08.57.20.41

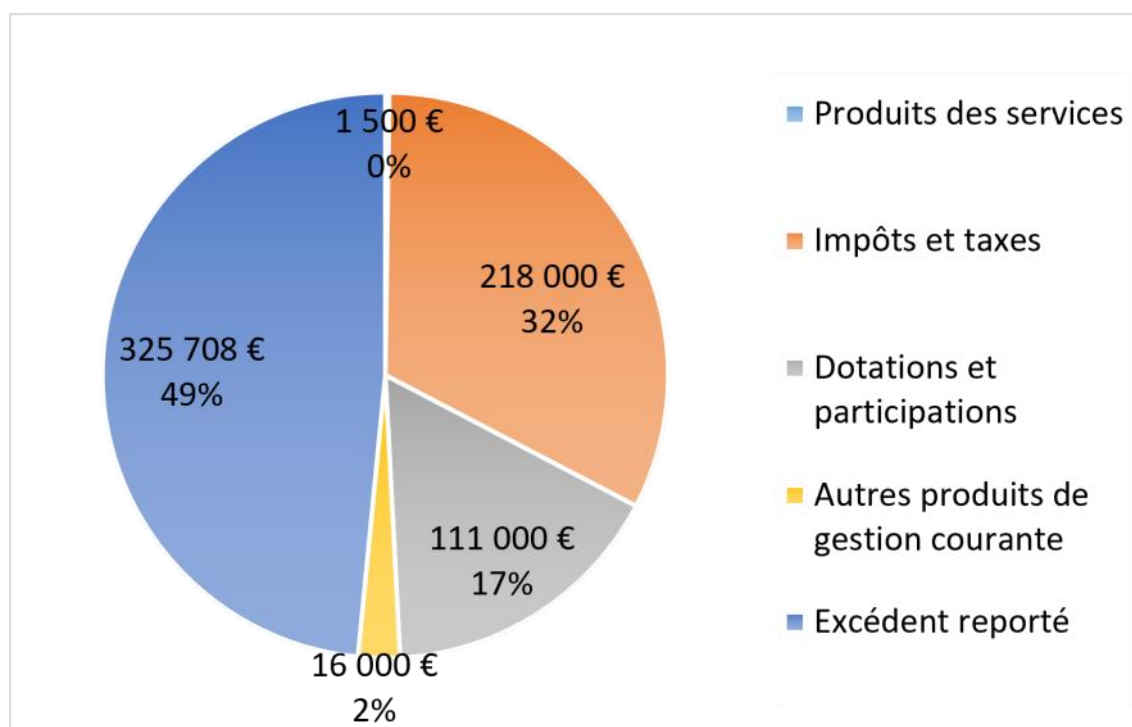
BUDGET 2026

Le budget primitif 2026 a été voté lors de la réunion du 23 avril 2026.

Dépenses de Fonctionnement



Recettes de Fonctionnement

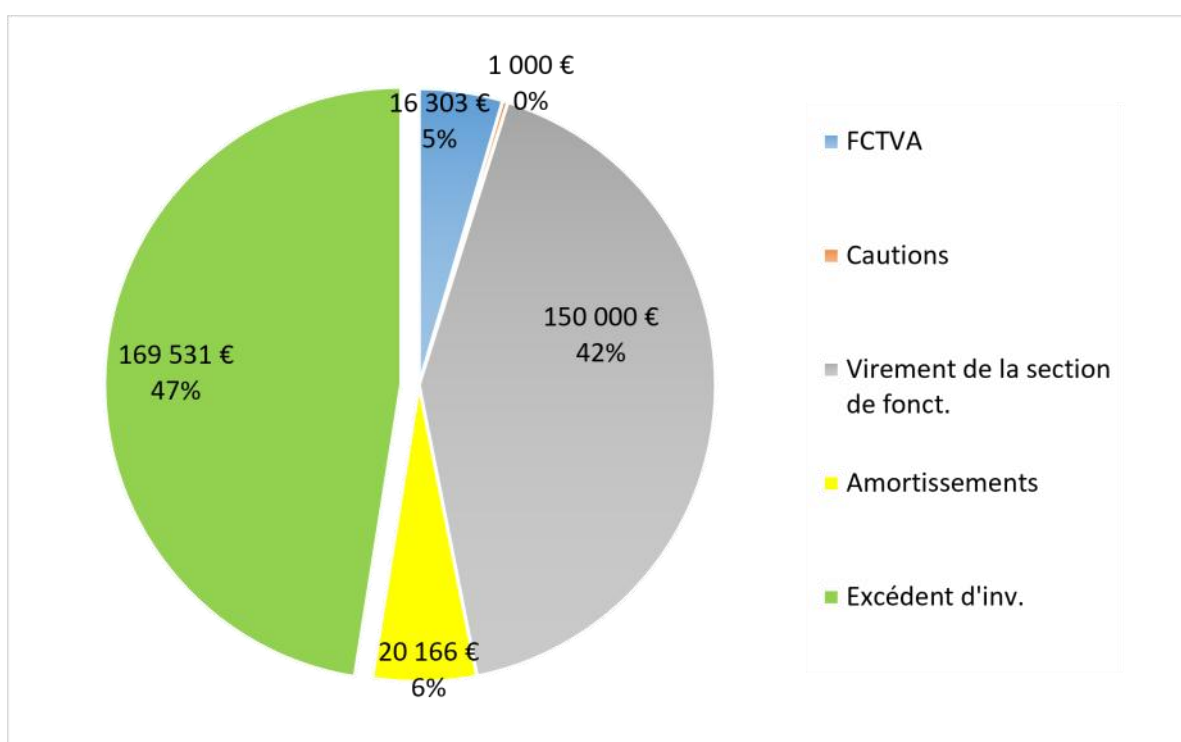


Le budget ayant dû être voté rapidement après l'élection de la municipalité, les projets d'investissement n'avaient pas encore pu être choisis et évalués, il s'agit donc d'un budget susceptible d'évoluer en cours d'année et d'être modifié l'année suivante.

Dépenses d'Investissement



Recettes d'Investissement

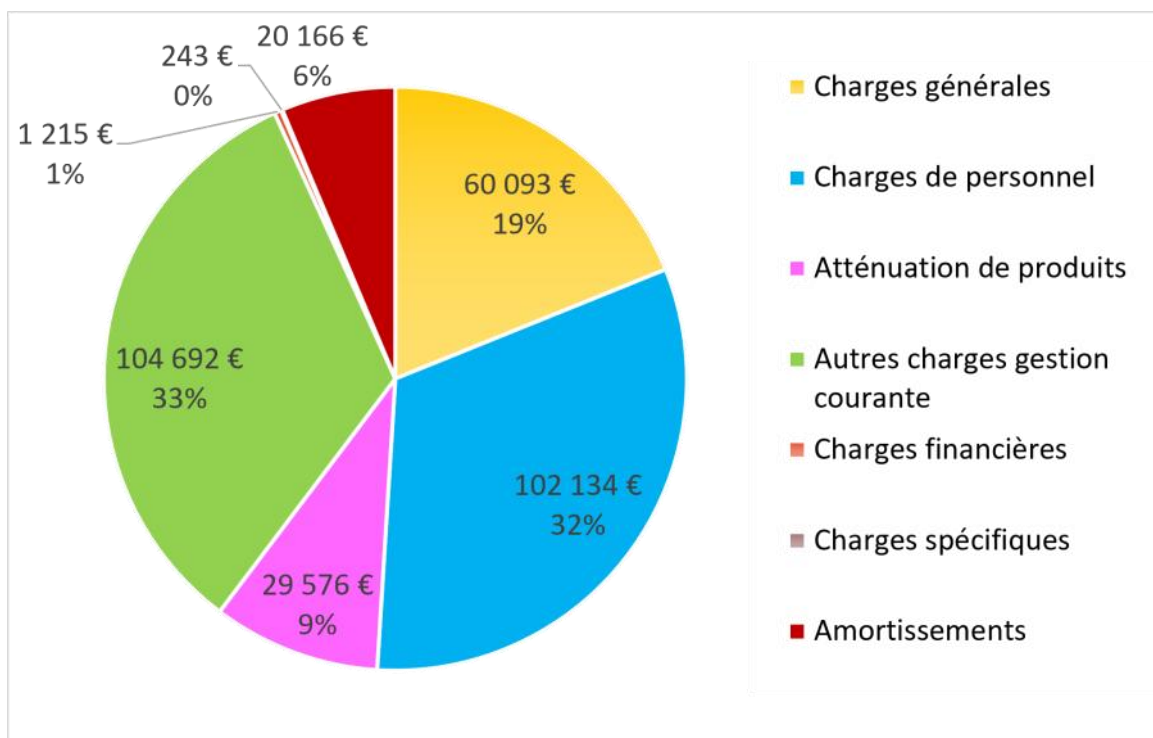


COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

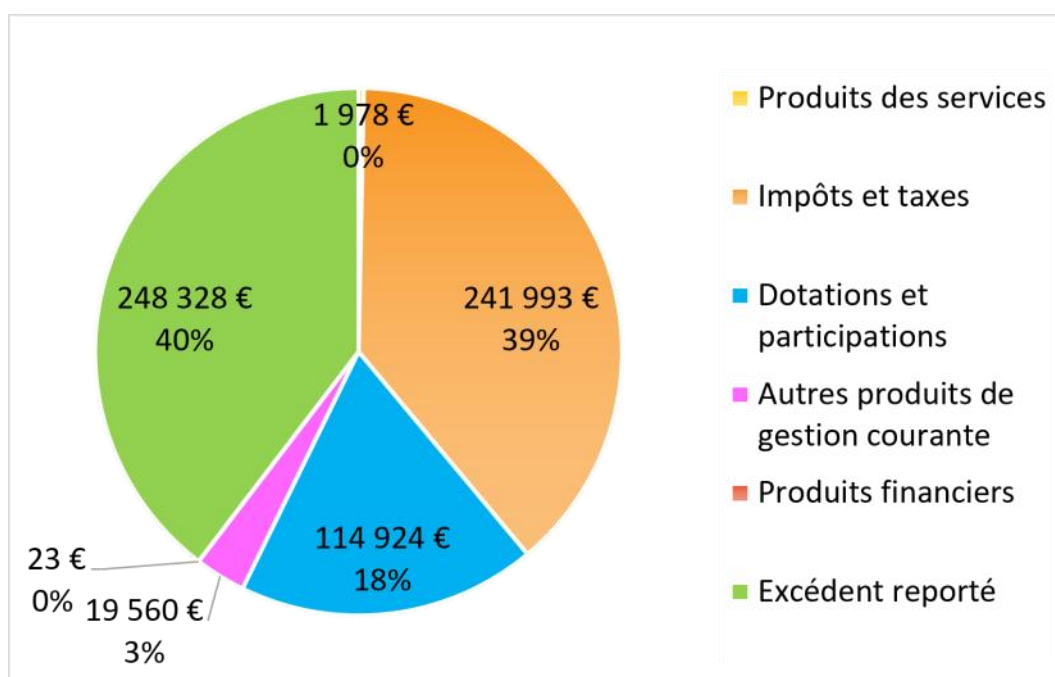
Le Compte Administratif de la commune (bilan d'exécution) et le Compte de Gestion de la Trésorerie ont été fusionnés en un seul document appelé Compte Financier Unique (CFU).

Le nouveau conseil Municipal a donc approuvé le bilan et la gestion de l'ancienne équipe le 23 avril 2026.

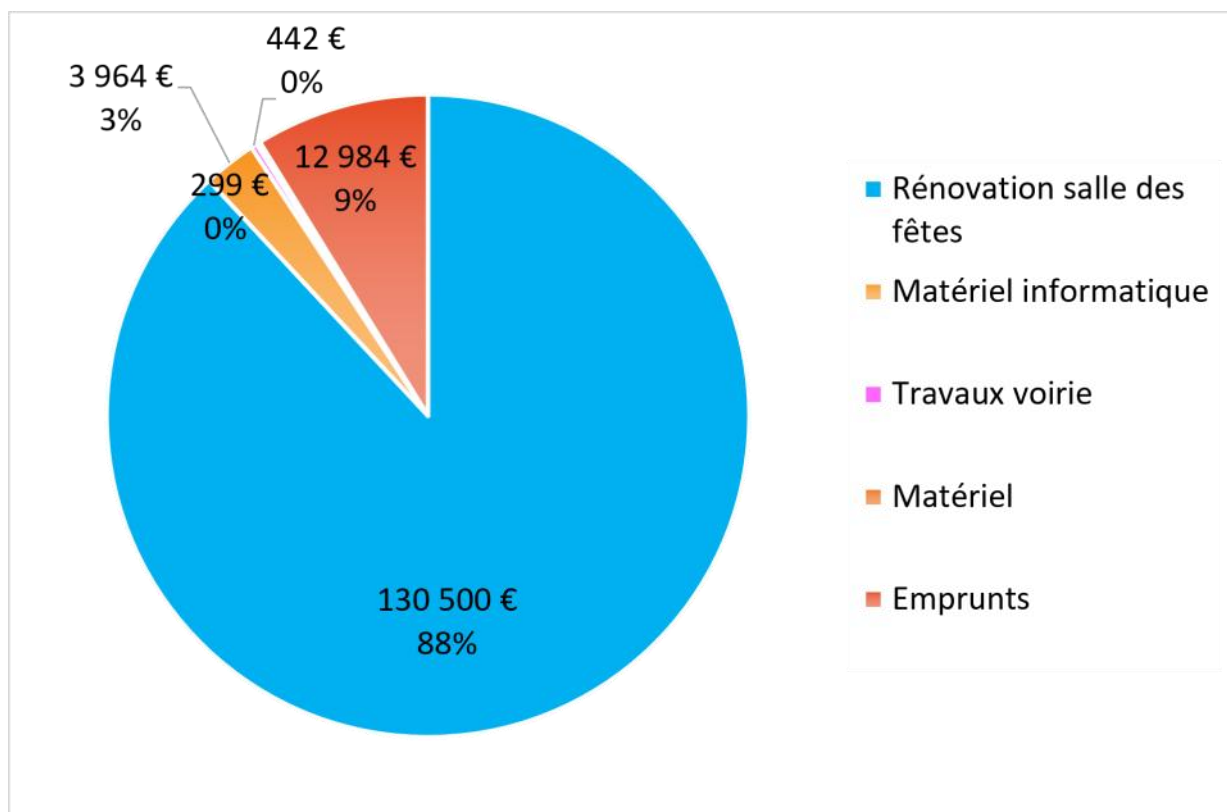
Dépenses de Fonctionnement



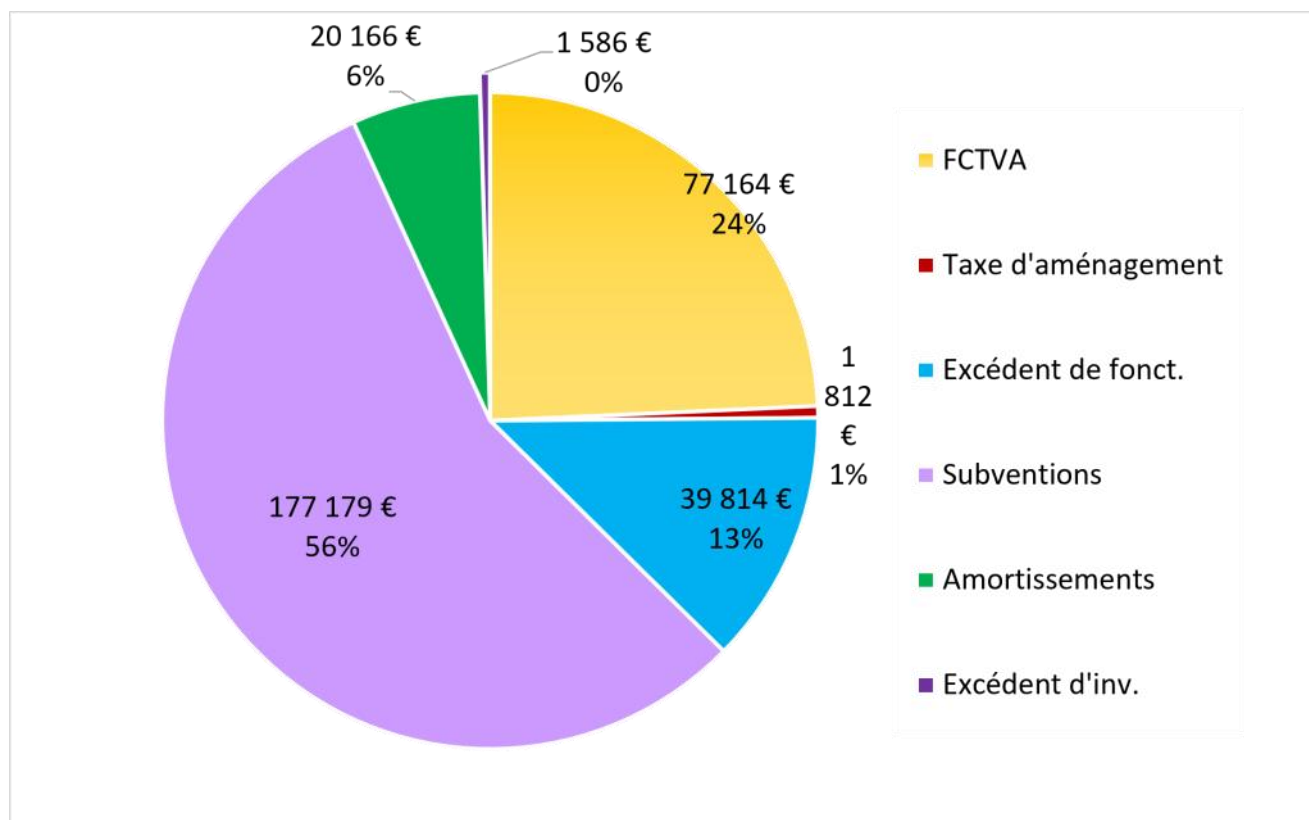
Recettes de Fonctionnement



Dépenses d'Investissement



Recettes d'Investissement



TARIFS LOCATION 2026 DE LA SALLE DES FÊTES

	ADMINISTRÉS	AUTRES USAGERS
SALLE	TARIF ÉTÉ	
Occupations diverses 2h	32 €	
Occupations diverses 1/2 journée	64 €	
1 jour	120 €	160 €
<i>par jour supplémentaire</i>	15 €	30 €
SALLE	TARIF HIVER	
Occupations diverses 2h	49 €	
Occupations diverses 1/2 journée	97 €	
1 jour	160 €	200 €
<i>par jour supplémentaire</i>	15 €	30 €
OPTION CUISINE		
1 jour	80 €	
<i>par jour supplémentaire</i>	60 €	

Caution pour réserver : 800€

Association loi 1901 : abattement de 30€ sur les tarifs de la salle (location d'un jour ou plus)



PLU

Les 12 mai et 16 juin 2026 des réunions ont eu lieu avec le bureau d'études (Agence d'urbanisme UH). Le PLU (Plan local d'Urbanisme) de la commune est à finaliser pour **février 2028**.

Ce bureau nous rappelle qu'il faut, au travers de notre PLU, penser à un projet cohérent. Les nouvelles règles en matière d'urbanisme nous obligent à s'intéresser prioritairement à l'enveloppe urbaine. Nous devons, au travers de notre projet d'aménagement et de développement durables (PADD), présenter une projection de croissance sur les 10 prochaines années et en déduire nos besoins en logements.

Notre commune maintient sa population difficilement et doit faire face au vieillissement des habitants engendrant une réduction de la taille des ménages. D'après le bureau d'études, il nous faudrait à l'avenir produire à minima 4 logements par an pour maintenir notre population.

Plusieurs options pour parvenir à ce résultat :

- L'identification de parcelles en zones constructibles ou en zones à urbaniser en privilégiant « les dents creuses » (zone déjà urbanisée).
- L'identification de parcelles qui peuvent faire l'objet d'une division parcellaire. Option à présenter aux propriétaires concernés.
- ➔ Si certains propriétaires de parcelles divisibles sont intéressés, ils peuvent se faire connaître à la mairie.
- Le changement de destination de bâtiments (des dépendances d'anciens corps de ferme transformables en habitation).

Pour les zones à urbaniser pour de futurs lotissements, notre commune se voit imposer un taux de densité maximum de 17 logements à l'hectare.

Pour les projets de lotissements, la municipalité n'envisage pas de constructions hautes ou de petits collectifs sur la commune qui présente un tissu urbain très homogène composé de pavillons individuels.

A l'heure actuelle, 3 parcelles pourraient faire l'objet d'un projet de lotissement. La législation en cours nous oblige à garantir l'absence d'incidences sur l'environnement des projets de la commune. Dans ce cadre des sondages sont en cours pour inventorier la faune et la flore et les zones humides en réalisant des relevés botaniques et pédologiques. Cette opération est pilotée par le bureau d'études et exécutée par un technicien de la CDCHS. Les résultats ne sont pour l'instant pas tous connus mais conditionneront la réalisation du PLU.

Pour le développement économique de la commune, un projet de zonage d'une parcelle libre sur la zone artisanale est en cours. S'agissant du développement économique, c'est la Communauté de communes qui en a la charge.

Une réunion publique sera programmée sur ce sujet.



CADRE DE VIE

L'ARBORETUM

- Il nous a été signalé que des véhicules traversaient l'arboretum (entre la rue du Pèlerin et la rue du Bois de l'Ecu via l'impasse du Pinier). Un panneau interdisant la traversée en véhicule de l'arboretum a été installé.
- Le marquage des arbres n'est plus visible. Nous réfléchissons à un autre système moins invasif pour les arbres afin que chacun puisse les identifier. Un inventaire des arbres va être réalisé. Il est envisagé de remplacer les arbres morts par des arbres fruitiers en privilégiant le greffage.

Il est également envisagé d'installer des hôtels à insectes.

L'AIRE DE JEUX

La clôture de l'aire de jeux est en mauvais état et peut être dangereuse pour les enfants. Lors du contrôle annuel de l'aire de jeux réalisé par l'organisme Bureau Veritas le 8 juin 2026, le contrôleur n'a émis aucune objection à ce que la clôture soit retirée. Cette opération sera réalisée prochainement.

Les agrès sont en état de fonctionnement mais en mauvais état. Il est envisagé de les poncer et les repeindre. Par souci d'économie, cette opération de maintenance sera réalisée par des bénévoles. ***Si vous êtes intéressés pour participer, faites-vous connaître auprès de la Mairie.***

Dans le même esprit et suite à des remarques des utilisateurs du terrain de pétanque, un boulier « artisanal » a été réalisé et installé.

COMMUNICATION

MOYENS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNE

La commune utilise plusieurs supports de communication pour informer les habitants. En plus du bulletin municipal, du panneau d'affichage qui sont les plus traditionnels, vous pouvez également trouver les actualités sur l'application « Panneau Pocket » et sur les supports numériques comme le site internet de la mairie qui est en cours de restructuration.

Si vous ne disposez pas d'un accès internet ni de l'application « Panneau Pocket » merci de vous faire connaître auprès de la Mairie pour que vous puissiez être informé par un autre biais. A cette fin, vous trouverez un coupon détachable à la fin de ce bulletin.



LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site Internet de la Mairie est en cours d'évolution et sera bientôt étoffé avec de nouvelles informations :

- les entreprises ou auto-entrepreneurs
- les hébergements touristiques
- les terrains privés en vente

➔ Si vous êtes dans ce cas, merci de vous présenter à la Mairie ou d'utiliser le coupon détachable en fin de bulletin.

N'hésitez pas à consulter le site : www.st-martial-de-vitaterne.fr

LE BULLETIN MUNICIPAL

Il sera dorénavant édité et diffusé tous les semestres avec une nouvelle mise en forme pour plus de lisibilité.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Ce plan n'est pas obligatoire pour les communes mais fortement recommandé. La commune n'en dispose pas pour le moment mais la commission sécurité travaille sur son élaboration.

Au préalable, le DICRIM (documentation d'information communale sur les risques majeurs) inventorie les risques auxquels une commune peut être confrontée (tempête, inondation, canicule, froid, glissement de terrain, séisme...). Ce document est un outil de travail pour les collectivités locales afin d'anticiper les risques et prévoir les mesures de prévention et de sauvegarde.

A l'échelle d'une commune, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet :

- d'anticiper les risques
- de réagir face à un événement
- de prioriser les actions
- d'assurer la mobilisation progressive

En cas d'événement majeur, le PCS peut être activé avec :

- La cellule Commandement composée du maire et du chef des opérations de secours. Lieu : la salle du conseil.
- La cellule Secrétariat/intendance chargée de tenir une main courante tout au long de l'événement.
- La cellule Technique chargée de la reconnaissance sur le terrain et de la mobilisation des moyens matériels communaux.
- La cellule Communication chargée d'informer la population et d'assurer l'interface entre la commune et la population (porte à porte, téléphone, internet, panneau pocket...). En cas de grosse crise, le préfet a le pouvoir de déclencher tous les téléphones portables sur un secteur pour faire passer un message d'alerte.
- La cellule Accueil qui se trouve sur le point d'accueil (salle des fêtes pour la commune) et prend en compte les personnes qui s'y présentent.

Pour chaque cellule il faut identifier une personne responsable, un suppléant et des personnes mobilisables qui peuvent faire partie du conseil mais aussi des administrés volontaires.

Le risque Canicule est le plus important pour la commune. Proposition de mise à disposition de la salle des fêtes climatisée pour les personnes les plus fragiles (personnes âgées) aux heures les plus critiques en cas de déclenchement vigilance rouge. La municipalité recense les personnes âgées et/ou isolées ou encore invalides pour assurer un suivi et leur communiquer des recommandations.

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, nous recherchons des volontaires bénévoles prêts à apporter leur soutien en cas de situation exceptionnelle nécessitant une mobilisation rapide (réserve communale).

Votre participation pourrait consister, selon vos disponibilités et compétences, à contribuer à des actions d'information, d'assistance logistique ou de soutien aux personnes sinistrées.

Si vous souhaitez rejoindre cette démarche solidaire, merci de vous faire connaître auprès de la Mairie. Un coupon détachable est présent à la fin de ce bulletin.

SALLE DES FETES

- Les tarifs de la salle des fêtes ont été modifiés (vote du conseil municipal du 05/06/2026).
- Un nouveau contrat de location et règlement intérieur vont être établis.

CONSEIL DES JEUNES

Le projet de création d'un conseil des jeunes sur la commune a été voté au conseil municipal du 05/06/2026. Un conseil des jeunes est une instance citoyenne de réflexions, d'informations, de propositions et d'échanges entre la municipalité et les jeunes. Le conseil des jeunes apporte ses idées, propositions et si elles sont validées, ils initient leur projet.

Ce conseil a pour but :

- d'éduquer les jeunes à la vie politique d'une commune,
- de leur permettre d'exprimer leurs idées, leurs propositions pour la collectivité et réfléchir avec eux aux améliorations pour le territoire.
- d'exercer les enfants et adolescents à une citoyenneté active et leur permettre l'accès à la responsabilité et à l'autonomie.
- l'apprentissage du débat d'idées démocratique.

Aucun âge n'est requis mais en général les enfants composant un conseil des jeunes ont entre 9 et 17 ans. Un maximum de 10 membres a été décidé pour la création de ce conseil. Le mandat d'un conseil de jeunes sera de deux années renouvelables.

Une fois les candidats connus, ils devront présenter un projet (à l'instar des candidats à des élections nationales ou locales). Des élections auront lieu pour élire les membres du conseil de jeunes.

Un conseil des jeunes a vocation à fonctionner comme un Conseil Municipal avec quelques réunions (encadrées par un élu municipal). Une fois élu, le conseil des jeunes doit travailler dans la même optique que le Conseil Municipal.

Un coupon détachable est présent en fin du bulletin et permettra aux candidats de se faire connaître à la mairie.

Les enseignants des jeunes élus seront informés de la démarche de leurs élèves.

Les manifestations pour le 2^{ème} semestre 2026

Pique-nique communal

Le pique-nique communal organisé avec les trois associations de la commune est prévu le **dimanche 6 septembre à 12h**. Accueil à partir de 9h30 - Départ pour une marche de 5 kms à 10h.

Arbre de Noël

Prévu le **dimanche 13 décembre 2026**. Devant le coût des intervenants extérieurs pour animer cette fête, il est proposé de faire un « goûter musical de Noël » qui serait une chorale ou un concert accompagné d'un goûter maison réalisé par des bénévoles.

ILS HABITENT ST-MARTIAL DE VITATERNE...

Aujourd'hui nous rencontrons Marcelle THEVIN, la centenaire de la commune.

Marcelle est née le 4 novembre 1923 à ST GERMAIN DE VIBRAC au lieu dit « Chez Filloux ». Elle y passe une grande partie de sa vie.

Ses parents cultivent leurs terres. Elle a un grand frère.

Dès 14 ans, Marcelle travaille dans les champs et part même travailler pour d'autres cultivateurs du secteur. Elle part de la maison à la semaine et est logée chez ses employeurs. A cette époque le travail de la terre est difficile. Il n'y a pas encore les machines d'aujourd'hui. Ils semailent à la main et n'utilisaient pas de produits pour désherber.

Marcelle n'a pas eu de diplôme scolaire.



De la guerre, elle garde peu de souvenirs car St-Germain de Vibrac est reculé. Elle se souvient juste d'un bal donné dans le bourg auquel elle a assisté avec sa mère. Des allemands en uniforme sont présents. L'un d'eux l'invite et, ayant peur des représailles si elle refuse, elle danse avec lui. Dès la danse terminée, elle quitte le bal avec sa mère. Sa famille n'a pas souffert des restrictions alimentaires durant la guerre car leurs terres les nourrissaient.

En 1947, alors qu'elle a 24 ans, ses parents recueillent leur neveu Robert, âgé de 3 ans suite au décès de sa maman. Il sera élevé par son oncle et sa tante. La famille vit chichement dans une maison où il n'y a qu'une seule chambre. Marcelle dort avec ses parents et son grand-frère. Quand Robert arrive, il dort un temps dans le même lit que Marcelle. L'époque était difficile, Marcelle n'a jamais eu de cadeaux de Noël. Comme elle dit, ses parents faisaient ce qu'ils pouvaient !

Le grand frère de Marcelle quitte la maison et devient entrepreneur en battages et se déplace dans toutes les régions.

Marcelle reste dans la maison familiale jusqu'à ses 67 ans et a toujours travaillé la terre familiale. Ses parents sont décédés ; elle ne s'est jamais mariée et n'a pas eu d'enfant. Robert, son cousin, est parti. Il est employé à la papeterie de La Couronne, s'est marié et a eu trois enfants.

Même après son départ, Marcelle et lui sont restés très attachés. A 67 ans, Marcelle décide de quitter St-Germain de Vibrac trop isolé. Elle achète une maison à St-Martial de Vitaterne. En 2004, Robert perd son épouse. Ses trois enfants sont partis et il décide d'aller vivre avec sa cousine. Marcelle accueille également son grand frère, devenu handicapé. Elle s'occupe de lui pendant des années jusqu'à son décès.

Depuis, Marcelle vit avec son cousin Robert et une grande complicité les unit. Ils ont tous les deux beaucoup d'humour qui cache une grande tendresse mutuelle !

Si Marcelle ne regrette pas de ne pas avoir été mariée (elle n'a jamais rencontré le prince charmant !), elle regrette de ne pas avoir eu d'enfants.

Si notre centenaire a toujours vécu en Charente Maritime, elle a quand même voyagé avec son grand frère avant qu'il soit malade. Elle se souvient de voyages en Yougoslavie, en Thaïlande et d'autres encore. Alors qu'elle n'était jamais montée dans un avion, elle a voyagé pendant 14 heures !

Marcelle a toujours voté. Elle ne se souvient pas des premières élections auxquelles elle a participé.

Quand on lui demande les moments les plus heureux de sa vie, Marcelle nous parle de son petit chien. A l'époque, des voisins lui font la surprise de lui apporter un petit chien caché dans une boîte à chaussures. Belle pèse alors 1,7 kg. La première nuit, la petite chienne vient dormir sur ses chaussons. Elles ne se quitteront plus, Belle suivant sa maîtresse partout. Si Marcelle dit avoir des trous de mémoire, elle se souvient avec tristesse du 19 avril 2025, jour où Belle est morte.

Quand on questionne Marcelle sur le changement le plus important qu'elle a connu dans sa vie quotidienne, elle nous répond : le lave-linge. Par contre l'aspirateur, elle ne s'en sert pas ! Elle préfère le balai ! Elle n'a jamais eu de lave-vaisselle et lave sa vaisselle à la main encore aujourd'hui ! La télé, elle ne la regarde pas car elle ne trouve rien d'intéressant à part « Slam » et « N'oubliez pas les paroles ».

Curieux de son secret de longévité, Marcelle nous dit qu'elle ne boit pas d'alcool et n'a jamais fumé de sa vie même si elle a essayé quand elle était jeune. Le matin, elle boit sa Ricoré avec du pain. Le midi, c'est Robert qui prépare le repas et le soir elle mange une soupe et une crème. Son péché mignon est une petite pâtisserie mais pas au chocolat ! Marcelle fait des mots fléchés et des mots mêlés. Avant, elle faisait beaucoup de puzzles qui sont maintenant encadrés et exposés sur les murs de sa maison.

Quand on interpelle Marcelle sur les jeunes d'aujourd'hui, elle dit qu'elle ne les comprend pas. A son époque, on se contentait de peu de choses sans être pour autant malheureux.

Le 4 novembre 2026, Marcelle fêtera ses 103 ans. Nous serons présents pour fêter cet événement avec elle même si elle ne peut pas nous le promettre car comme elle dit : « il ne faut pas longtemps pour fermer son parapluie ! ».



REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés a eu lieu le 10 mai 2026. 94 convives ont pu profiter du repas préparé par le traiteur M. Courraud. Une fleur a été offerte à la doyenne présente : Mme Latorse.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La cérémonie s'est déroulée le mercredi 8 mai. Une gerbe a été déposée au monument aux morts et le discours officiel a été lu par le maire.



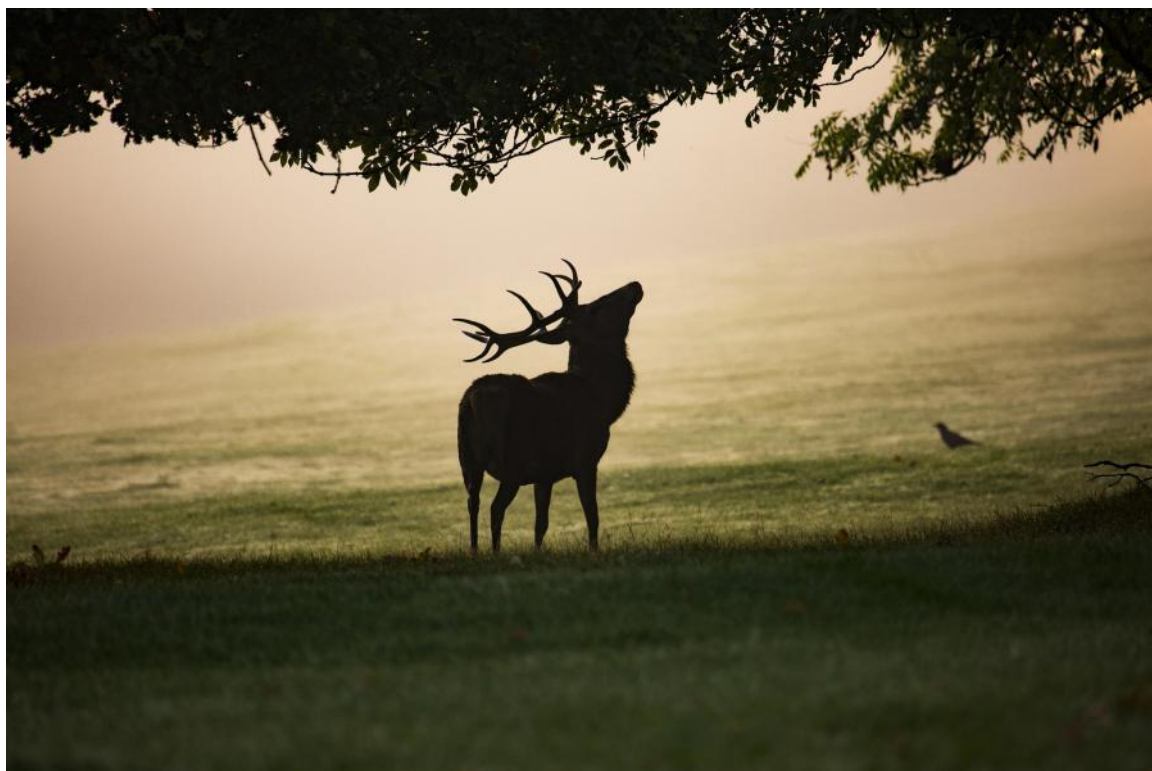
Suite à la dissolution de l'AICA, l'ACCA de Saint-Martial de Vitaterne s'est retrouvée seule pour cette saison de chasse.

Pour la campagne en cours, l'attribution des bracelets est fixée à 3 sangliers et 3 chevreuils.

Par ailleurs, le nouveau bureau a été élu pour une durée de 3 ans. A cette occasion, Cédric Nicolas a été reconduit dans ses fonctions de président.

L'association poursuit ses activités dans un esprit de convivialité, de respect de la réglementation et de gestion responsable de la faune locale. Elle est également prête à accueillir de nouveaux chasseurs résidant sur la commune, souhaitant rejoindre l'association et participer à la vie cynégétique locale.

Le bureau de l'ACCA de Saint-Martial de Vitaterne



COMITÉ DES FÊTES

Après-midi Jeux de Société au profit de l'Endométriose

Le 14 Mars, le Comité des fêtes a organisé avec la participation de l'association « Double jeux » de Jonzac un après-midi jeux de société dans le cadre de la lutte contre l'endométriose.

57 participants sont venus nous rejoindre, toutes générations confondues.

Un goûter a été offert à tous les participants.

La somme de 300€ a été reversée à Endofrance.

Nous avons passé un agréable moment tous ensemble.



Brocante gâchée par la pluie

Le Comité des fêtes a organisé sa brocante le jeudi 14 mai, celle-ci n'a pas connu le succès escompté à cause du mauvais temps. Une trentaine d'exposants étaient présents.

Un grand merci à tous les bénévoles qui sont venus rejoindre l'équipe existante.

Bonnes vacances à toutes et à tous et on se retrouve en Septembre.





CLUB LE CHÊNE VERT

Le Club Le Chêne Vert affilié à la Fédération Génération Mouvement, ouvre ses portes aux aînés qui veulent faire des activités d'échanges ludiques ainsi que des sorties.

Des cours informatiques sont proposés les mercredis et jeudis matins afin que nos membres soient plus à l'aise avec les outils numériques modernes et puissent remplir les démarches administratives obligatoires.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez contacter le trésorier qui est l'animateur de ces cours.

Une nouvelle session de cours commencera le mercredi 2 septembre 2026, si vous êtes intéressés, veuillez prendre contact avec M. CHALLARD Fabrice au 06 70 20 81 86.

Les jeudis après-midi sont dédiés aux séances de jeux de cartes et de société, qui permettent aux adhérents d'avoir un lien social très important afin qu'ils ne soient pas isolés.

Les séances sont mises en pause pendant les vacances d'été et reprendront le jeudi 3 septembre prochain.

Pour avoir des informations et vous inscrire, veuillez contacter notre présidente, Mme FUCHS Jocelyne au **06 76 65 45 74**.

Un nouveau bureau a été élu à l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 6 mai 2026, en voici la composition :

FUCHS Jocelyne, présidente

AYRAULT Geneviève, vice-présidente

CHALLARD Fabrice, trésorier

JEUDI 28 MAI 2026 - Repas à la Base de Loisirs de Jonzac

Le Club a organisé une sortie à la base de loisirs de Jonzac le jeudi 28 mai 2026 pour les membres ainsi que des sympathisants du club. A l'abri du soleil sous le tivolì malgré une température caniculaire, des brumisateurs ont été mis à disposition pour le confort de tous. Le menu a été très apprécié, ce qui a contenté les estomacs les plus exigeants. Nos 57 convives ont applaudi ce moment de retrouvailles et de partage. Pour marquer la Fête des Mères, le club a offert à chaque dame présente un joli bégonia.



ACTIVITES DU CLUB POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2026

Informations et inscriptions pour les habitants de St-Martial de Vitaterne et autres :

Prendre contact auprès de la Présidente au 06 76 65 45 74.

Dimanche 18 octobre 2026 : REPAS DU CLUB

Dimanche 29 novembre 2026 : MARCHÉ DE NOËL

Samedi 12 décembre : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Club fermera cet été du 2 juillet au 2 septembre

**Nous vous souhaitons de très
bonnes vacances d'été**

INFOS DIVERSES

CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Le traitement des demandes de carte d'identité est dématérialisé et seules les mairies équipées de dispositifs de recueil sont, désormais, habilitées à recevoir les dossiers pour les saisir sous forme numérisée.

Les dossiers ne se font donc plus à la mairie de St-Martial mais à la Mairie de Jonzac.

Sur rendez-vous (05 17 24 04 07) le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30

le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

La pré-demande peut être remplie en ligne sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr>

AUTRES DOCUMENTS

Les démarches liées aux permis de conduire et aux cartes grises se font en ligne sur les sites :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

CARTES ANTILLES

Carte jeune bleue : Gratuité du lagon, uniquement pendant l'année scolaire pour les enfants de 3 ans à 16 ans

Carte adultes : tarifs préférentiels pour les résidents de la Communauté de Communes, valable 1 an.

8€ l'entrée à l'Espace Détente du lundi au vendredi en période scolaire

Pour toute demande de carte, merci de vous présenter en mairie avec une photo par personne et un justificatif de domicile.



URBANISME



**Vous avez besoin
d'une autorisation d'urbanisme.**



Si vous avez accès à internet,
inutile de vous rendre en mairie.

Déposez votre demande en ligne
sur son guichet numérique.

Bonjour ! Suivez-moi.
Je vais vous expliquer
rapidement comment
ça marche.



NOUVEAU

Copyright 2019 Urbanisme 2019

<https://webads.haute-saintonge.org/netADS/sve/connexion>

BON SENS ET VOISINAGE

Dans un souci de bienveillance envers vos voisins, nous vous demandons de respecter la tranquillité de chacun et de limiter autant que possible les bruits de tondeuse ou de débroussailleuse le dimanche.

Il n'existe pas encore d'arrêté municipal pour interdire de tondre, le mieux est encore de s'entendre et d'éviter autant que possible ces utilisations.



CHIENS

Pour la sécurité de tous, nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse dans l'espace public. La divagation est interdite donc vous ne devez pas les laisser sortir seuls de chez vous.

Pour le respect de vos voisins et des employés communaux, les propriétaires sont dans l'obligation de ramasser immédiatement les déjections de leur animal.



INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Un arrêté préfectoral de décembre 2020 a apporté des modifications à la réglementation de l'usage du feu en vue de prévenir les incendies de forêts.

L'article 9 indique que **le brûlage à l'air libre** ou à l'aide d'incinérateurs individuels **de déchets** produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités locales, **est INTERDIT toute l'année** sur l'ensemble du département.

Les déchets concernés sont : déchets ménagers, déchets verts, déchets verts forestiers, déchets verts agricoles, déchets industriels et artisanaux, plastiques, caoutchouc, bois traités, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et dérivés...)

Donc, les déchets issus de la tonte de gazon, de la taille de haies ou d'arbustes, des opérations d'élagage, d'abattage, de débroussaillage, du ramassage des feuilles et aiguilles mortes, ne doivent plus être brûlés et le maire ne peut plus délivrer d'autorisation.

Ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou recyclés (compostage).

Les dérogations sont maintenant autorisées uniquement pour les exploitants agricoles ou forestiers et à titre exceptionnel.

Direction Santé Environnement et politique Une Seule Santé

Direction déléguée Nord (16-17-79-86)

Unité de la Charente-Maritime

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle
sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.C. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE

Prélèvement	00157895	Commune	SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE
Unité de gestion	0151 - A.C. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE	Prélevé le	mardi 09 juin 2026 à 10h00
Installation	UDI 000078 - R. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE	par	N. RUAUD
Point de surveillance	0000000126 CENTRE BOURG	Motif	Contrôle sanitaire
Localisation exacte	ROBINET LAVABO SANITAIRE SALLE DES FÊTES	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	20,0 °C		25	
pH	7,4 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,40 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,40 mg(Cl ₂)/L			

Type de l'analyse : AESO Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
Code SISE de l'analyse : 00157845 Référence laboratoire : 26060804669501

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Coloration	<5 mg(Pt)/L		15	
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique	<0,2 NFU		2	
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET			
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
Titre alcalimétrique	<0,2 °f			
Titre alcalimétrique complet	25,7 °f			
Titre hydrotimétrique	25,9 °f			
MINERALISATION				
Chlorures	28 mg/L		250	
Sulfates	13 mg/L		250	
Conductivité à 25°C	567 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO ₃)	0,65 mg/L	50		
Nitrites (en NO ₂)	<0,01 mg/L	0,5		
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,01 mg/L	1		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00157895)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 15 juin 2026

L'ingénieur du génie sanitaire, responsable de l'unité
départementale Santé-Environnement



Philippe VANSYNGEL

MEMO TRI EN HAUTE-SAINTONGE

À TRIER

EMBALLAGES

TOUS LES PAPIERS

TOUS LES PETITS
EMBALLAGES
EN CARTON

1
→ BIEN VIDÉS, NON LAVÉS, NON EMPILÉS
→ APLATIR LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE
SUR LE SENS DE LA LONGUEUR

TOUS LES EMBALLAGES
EN MÉTAL
Y COMPRIS LES DOSETTES

À TRIER

VERRE

EMBALLAGES EN VERRE
BOUTEILLES, POTS, BOCAUX
ET FLACONS EN VERRE

1
→ BIEN VIDÉS, NON LAVÉS,
PAS DE VAISSELLE

À TRIER

TEXTILES

VÊTEMENTS, CHAUSSURES
PAR PAIRE ET LACETS LIÉS,
LINGE, MAROQUINERIE
(MIS DANS UN SAC)

À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

DÉCHETS D'HYGIÈNE, TISSUS
ET VAISSELLE CASSÉE

À COMPOSTER

RESTES DE PRÉPARATION DE REPAS, RESTES DE REPAS, SACHETS DE THÉ/FILTRES À CAFÉ
ET VÉGÉTAUX EN PETITE QUANTITÉ

Ajoutez 50% de matières sèches (bruyat de végétaux) pour un bon compost

COMPOSTAGE BIODÉCHETS

À TRIER

DÉCHÈTERIES

Accès avec badge

BOIS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, DÉBLAIS ET GRAVATS,
ENCOMBRANTS, MÉTAUX, ÉLECTRONIQUES, MOBILIER, PILES, BATTERIES,
DÉCHETS TOXIQUES ET JOUETS, COQUILLES D'HUITRES

UN DOUTE ?

Retrouvez toutes les règles de tri en
téléchargeant gratuitement l'appli
mobile **NOTRE HAUTE-SAINTONGE**



Service 05 46 48 78 34

CONTACT

05 46 48 78 34 service-om@haute-saintonge.org
www.haute-saintonge.org

→ LOI AEGC :
INTERDICTION DE JETER LES
BIODÉCHETS DANS LES ORDURES
MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
DÉPUIS LE 1^{er} JAN. 2024

POUR COMPOSTER

suivez la recette !

1 DU VERT : BIODÉCHETS

Videz le contenu de votre bioseau :
Épluchures, restes de préparation de
repas, restes de repas...



50%

2 DE L'AIR

Étalez vos biodéchets,
incorporez-les aux matières
organiques déjà présentes



50%



3 DU BRUN : MATIÈRES SÈCHES

Recouvrez votre ajout par du brun.
Feuilles, brindilles, broyat de
végétaux, copeaux de bois...

4 DE L'EAU

Veillez à conserver
l'humidité de votre
compost en devenir.
Après 6 à 8 mois la
matière s'est totalement
transformée en humus !

5 COMPOST

Videz votre compost une fois par
an et utilisez-le pour votre jardin
en amendement !



⚠ Viandes, poissons, laitages,
agrumes peuvent être
présents en petits morceaux,
recouverts de brun.

— Toute matière
plastique et
métallique, mégots,
sacs, litières...

Votre gestion des déchets
à portée de mains



Téléchargez l'application
«Notre Haute-Saintonge»
sur Play Store, App Store



Une question ?

Service Gestion des déchets 05.46.48.78.34
www.haute-saintonge.org



COLLECTE DES DECHETS

En Haute-Saintonge

Commune(s) : SAINT MARTIAL DE VITATERNE

Calendrier 2026

Un soucis de collecte ? Appelez le **05 46 48 78 34**
Retrouver toutes les informations sur <https://www.haute-saintonge.org>

F Jours fériés non collectés

Mini MEMO TRI

Emballages - Papiers

Tous les papiers, les emballages plastiques, les cartons de -50cm et les emballages en métaux.
Vidés, non lavés, non remplis

Compostage

Restes de repas non consommés, préparation de repas (épaulures, coquilles d'œufs,...), marc de café, thé, végétaux du potager et du jardin (feuilles, mauvaises herbes,...)

Verre

Tous les emballages en verre, type bouteilles, bocaux et pots.
Exemples : pots de yaourt et moutarde, bouteille de vin...

Ordures Ménagères

Couche, mouchoir, papier absorbant, vaisselle cassée, lingette, serviette hygiénique, rasoir, literies, gros os,...

Déchèteries

Bois, cartons, déchets verts, débris et gravats, encombrants, métaux, électroniques, mobilier piliers, boîtiers, déchets toxiques et jouets, coquilles d'huîtres,...

* Sacs transparents et sacs jaunes fournis gratuitement. Disponibles en mairie et en déchèterie.

" Notre Haute-Saintonge "

Application citoyenne



Gratuite & sans inscription



0 Emballages Recyclables et papiers - Sacs jaunes à partir de 4h



0 Ordures Ménagères - Sacs transparents ou noirs à partir de 4h



0 Emballages + Ordures Ménagères - Sacs jaunes et noirs à partir de 4h

Janvier

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

Mars

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Avril

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mai

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Juillet

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Août

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Septembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Octobre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Où se trouve la colonne à verre la plus proche ?

Sur l'application ou le site internet de la Haute-Saintonge, retrouvez les colonnes à vêtements, à verre, les composteurs partagés, les recycleries ainsi que les déchèteries proches de chez vous.

Comment ne plus oublier de sortir les poubelles ?

Télécharger l'application, saisir son adresse et activer les notifications pour être informé la veille de chaque collecte !



DÉCHÈTERIES

Communauté des communes de la Haute-Saintonge

Horaires : 9h00 - 12h20 et 14h00 - 17h20

Toutes les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.

N'oubliez pas votre carte pour
votre passage en déchèteries



24
passages/an

	CONTACT	LUNDI	MARDI	MER.	JEUDI	VEN.	SAM.	DIM.
ARTHENAC	Les Fonts Blanches 17520 Arthenac 05.46.49.79.90	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✗
LORIGNAC	Les Terriers des Caves 17240 Lorignac 05.46.70.13.96	✗	✓	✓	✓	Horaires d'été ✓ *du 1/04 au 30/09, ouverte le vendredi	✓	✗
GUITINIÈRES	6, Rte de Pont Richaud 17500 Guitinières 05.46.48.32.81	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
MONTENDRE	4, Rte de Corignac ZI du Léard 17130 Montendre 05.46.49.08.78	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
ST-AIGULIN	10 Rte de Montguyon 17360 St-Aigulin 05.46.70.43.64	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗
PONS	Les Roccs 17800 Pons 05.46.94.18.19	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
CLERAC	Le Bois Rousseau 17270 Clérac 05.46.04.03.38	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗
BAIGNES*	16340 05.45.79.19.24	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✗
CHATEAUBERNARD*	16100 05.32.18. 88.88	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗

* Accès réservé aux communes limitrophes.



Les horaires s'adaptent à la vigilance canicule 7h30 - 13h30 sur l'ensemble des déchèteries

Nous trouvons encore trop souvent des déchets qui n'ont rien à faire dans les containers verts ou jaunes. Les grands cartons, la cafetière hors d'usage, les barres de fer et autres étendoirs à linge doivent être emportés en déchèterie. Merci de votre civisme.

À TRIER

DÉCHÈTERIES
Accès avec badge

BOIS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, DÉBLAIS ET GRAVATS, ENCOMBRANTS, MÉTAUX, ÉLECTRONIQUES, MOBILIER, PILES, BATTERIES, DÉCHETS TOXIQUES ET JOUETS, COQUILLES D'HUÎTRES

Déchèteries Particuliers

Demandez votre badge
au service déchets

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Le téléservice d'inscription sur les listes électorales, c'est quoi ?

Le téléservice est l'une des possibilités proposées d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter. En effet, pour faire valoir son droit de vote, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Il existe trois manières différentes pour s'inscrire sur les listes électorales :

- En ligne, grâce au téléservice disponible sur service-public.fr. Vous devrez joindre un justificatif d'identité et un justificatif de domicile numérisés.
- Sur place, en mairie. Vous devrez présenter un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.
- Par courrier adressé à votre mairie. Vous devrez présenter un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription sur les listes électorales.

RECENSEMENT MILITAIRE

Bien préparer ton recensement

EN 5 ETAPES

ETAPE 1 Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 2 Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille

ETAPE 3 Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 4 L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)

ETAPE 5 Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet professionnel ...)

En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers
Quartier Aboville
7 Bd du Colonel Barthal
BP 90647
86000 POITIERS
csnj-poitiers.trait.fct@intradef.gouv.fr 09 70 84 51 51

maJDC.fr



Made with VISME

MÉDIATHÈQUE

Quel que soit son âge ou son lieu de résidence, tout le monde peut s'inscrire à la médiathèque pour emprunter des documents et accéder à des ressources numériques en ligne (presse, musique, autoformation...)

L'abonnement est nominatif et valable un an, de date à date.

Présentez-vous simplement à l'accueil avec :

- une pièce d'identité
- un justificatif pour les bénéficiaires de minima sociaux.

Vous pouvez préparer votre inscription en remplissant le formulaire de préinscription. Il vous suffira de vous présenter à l'accueil pour finaliser l'inscription et récupérer votre carte.

Vous avez moins de 25 ans OU vous êtes bénéficiaires de minima sociaux : GRATUIT

Vous êtes un particulier :

8€ (prêt de livres, presse et jeux)

14€ (prêt de livres, presse, jeux, DVD et CD)

Vous êtes vacancier ou curiste : 5€

Adresse : 39 rue des Carmes 17500 Jonzac

Tél. : 05 46 49 49 09

Site internet : www.mediatheques-haute-saintonge.com



Une boîte à livres est également à votre disposition sur le côté de la salle des fêtes.

Vous pouvez y déposer des livres et en prendre d'autres gratuitement.

Merci d'y déposer des livres en bon état et relativement récents.

LA MAISON DE L'ÉNERGIE VOUS ACCOMPAGNE GRATUITEMENT DANS VOTRE PROJET DE **RÉNOVATION DE L'HABITAT**

PERMANENCES
PONS, JONZAC,
MONTENDRE ET
MONTGUYON

CONSEILS TECHNIQUES

*Confort, Économies d'énergie, Isolation,
Chauffage, Photovoltaïque, etc.*

AIDES FINANCIÈRES

Rénovation énergétique, Maintien à domicile, etc.

**MAISON DE
L'ÉNERGIE
DE JONZAC**



05 46 04 84 51

DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H

ENERGIE@HAUTE-SAINTONGE.ORG

HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/OPAH



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



avec





Agent du Département de la Charente-Maritime, il/elle assure des missions d'information, d'orientation et d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs aidants.

Information globale sur les différents dispositifs d'aides au maintien à l'autonomie :

- L'accès aux droits (aides financières, démarches administratives et juridiques, carte mobilité inclusion)
- Le soutien à domicile (ménage, cours, repas...)
- L'accueil familial, les différentes structures d'accueil pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées
- L'offre de soin
- Les actions individuelles ou collectives (loisirs, déplacements)

Accueil téléphonique et physique en délégation territoriale

Le coordonnateur vous accompagne dans les démarches administratives :

Aide à la constitution de dossiers

- sur les aides financières : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), aide-ménagère, Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Aide sociale à l'hébergement (ASH)
- dossiers techniques et financiers pour l'amélioration de l'habitat

Aide à la réalisation des démarches en ligne

- Demande d'admission en Etablissements d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Formulaire en ligne de la Maison Départementale des personnes handicapées

Visite à domicile

Eventuellement en lien avec le service départemental d'action sociale

Accompagnement des proches aidants

Information sur les dispositifs existants, repérage, aide à la réalisation des démarches et pilotage d'actions individuelles et collectives

Délégation Territoriale de Haute-Saintonge

Résidence Philippe—Bâtiment C—Route de Mosnac—CS 50088—17503 Jonzac Cedex

Téléphone du coordonnateur autonomie : 05.46.48.90.12



**À domicile ou en extérieur,
nos solutions pour
votre sécurité**



Téléassistance

Votre conseiller Présence Verte s'occupe de tout :

En souscrivant un contrat, nos abonnés bénéficient automatiquement d'une assistance complète :

- Installation et mise en service des solutions choisies, mise à disposition du matériel.
- Maintenance technique.
- Formation du réseau de proches à prévenir en cas de besoin.
- Réponse à l'évolution des besoins de l'abonné par la proposition de services complémentaires adaptés.



Téléassistance au domicile

Vous souhaitez rester chez vous et continuer à mener des activités comme bon vous semble en toute sécurité ? Découvrez nos offres de téléassistance à domicile :

Activ'zen

Se présentant sous la forme d'un discret bracelet ou médaillon, Activ'zen s'adresse à toute personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle.

Grâce à cette solution, vous êtes autonome mais jamais seul. En cas de besoin, il vous suffit d'appuyer sur la touche de votre médaillon ou de votre transmetteur pour alerter immédiatement la centrale d'écoute et ainsi prévenir les secours si nécessaire. C'est simple, facile et efficace 7j/7 et 24h/24.

Activ'zen vous garantit une assistance efficace en s'appuyant sur deux types d'acteurs selon la gravité de la situation :

- **Le réseau de solidarité** : il s'agit de membres de votre entourage s'engageant à vous porter assistance. Il se compose de 2 à 4 personnes qui peuvent être sollicitées par la centrale d'écoute en cas de besoin (amis, voisins, médecin...).
- **Les secours** : en situation d'urgence, les opérateurs de la centrale d'écoute peuvent envoyer directement les secours à votre domicile.

Une certification, un gage de qualité

Consciente de la nécessité de vous apporter la meilleure qualité de service, Présence Verte s'est engagée dans l'obtention de la norme NF service - Téléassistance au domicile.



Un contrat tout compris :

Etudiée pour simplifier la vie de nos abonnés, notre formule d'abonnement est « Tout inclus » et sans engagement; à ce titre elle comprend :

- La mise à disposition du matériel.
- Le suivi technique, la maintenance et les conseils de votre agence locale.
- La mise en œuvre des interventions d'assistance du réseau pour vous secourir 7j/7 et 24h/24.
- Un guide du service de téléassistance destiné à l'abonné et aux membres du réseau de solidarité.

PRÉSENCE VERTE 16-17-33

Tél. : 05 56 44 09 09

pv16-17-33@presenceverte.fr



CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



MOUILLER SON CORPS
ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE
DES NOUVELLES
DE SES PROCHES

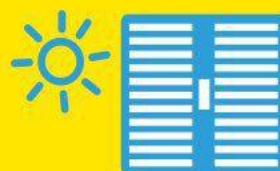


NE PAS BOIRE
D'ALCOOL

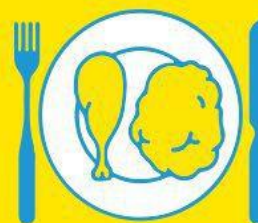


BOIRE
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU

EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15



MAINTENIR SA MAISON
AU FRAIS : FERMER
LES VOLETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ
SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS
PHYSIQUES

**En période de fortes chaleurs ou de canicule, la Mairie met
la salle des fêtes climatisée à disposition du public les
après-midis.**

Cette information sera diffusée sur Panneau Pocket.

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Rendez-vous
dans votre
France services



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales... A moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien.

Trouvez votre France services sur : france-services.gouv.fr

France services vous permet d'accéder en un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics :



France Services de JONZAC

Agence MSA des Charentes

1 place du 8 mai 1945

17500 JONZAC

Tél. : 05 46 97 53 61

05 46 97 50 02

jonzac@france-services.gouv.fr

Les Estivales de HAUTE-SAINTONGE

FESTIVAL ITINÉRANT DE JUIN À SEPTEMBRE

JUILLET

Vendredi 3 juillet à Pérignac :

Concert rock « Echoo », parc de la mairie à 22h

Samedi 4 juillet à Saint-Simon-de-Bordes :

Concert classique et gospel a capella avec « Axis » à l'église à 18h, journée festive

Samedi 4 juillet à Pouillac : Concert « Only New Jazz Band », place de la salle des fêtes à 18h30, marché nocturne

Samedi 4 juillet à Mirambeau :

Cinéma en plein air « Les choristes », parc des loisirs à 22h30

Dimanche 5 juillet à Saint-Ciers-du-Taillon :

Concert « The Jouby's », derrière l'église à 12h pour les 12h de balade

Dimanche 5 juillet à Sainte-Lheurine :

Concert « Bayzic Gospel » à l'église à 21h

Mardi 7 juillet à Montendre : Spectacle de rue « Welcome » de la Compagnie Tout Par Terre Place des Halles à 20h, marché nocturne

Vendredi 10 juillet à Pons :

Concert festif « U/no », esplanade du donjon à 20h, marché nocturne

Vendredi 10 juillet à Montlieu-la-Garde :

Bal créole à danser avec « Ceïbal » à la Maison de la Forêt à 21h, marché nocturne

Samedi 11 juillet à La Clotte :

Concert « Bayzic Gospel » à l'église à 20h

Samedi 11 juillet à Echebrune :

Cinéma en plein air « Un p'tit truc en plus », place de l'église à 22h30

Lundi 13 juillet à Saint-Léger :

Concert « le grand Bal 4tet », parc de la salle des fêtes à 20h30, fête communale

Samedi 18 juillet à Saint-Martial-de-Mirambeau :

Concert « Duo Piano/Violon » à l'église à 20h30

Dimanche 19 juillet à Salignac-sur-Charente :

Concert « Mystère Guinche », place de la mairie à 14h30

Mardi 21 juillet à Jonzac :

Cinéma en plein air « En fanfare », place du château à 22h30

Vendredi 24 juillet à Mosnac : Spectacle de rue « La locomobile Bonallure & Trottinant » parking de la salle des fêtes à 18h

Vendredi 24 juillet à Messac :

Concert rock celtique les « Crog's », place de l'église à 18h30

Vendredi 24 juillet à Meux :

Cinéma en plein air « Dirty Dancing », parc derrière la salle des fêtes à 22h30

Samedi 25 juillet à Semoussac :

Concert « Glory Gospel » à l'église à 21h

Vendredi 31 juillet à Saint-Fort-sur-Gironde :

Spectacle clownesque « Les frangines du guidon » à 18h30 à Port-Maubert



Samedi 1er août à Saint-Quantin-de-Rançannes :

Concert « Moovers », parc de la mairie à 19h30

Samedi 1er août à Biron : Cinéma en plein air « Le sens de la fête », bâtiment des Brungs, terrain communal à 22h

Dimanche 2 août à Bran :

Spectacle « Melting Pot Salsa », à l'aire de loisirs à 15h, fête communale

Vendredi 7 août à Archiac :

Concert duo « Bohemia » à la Maison de la Vigne à 20h, soirée guinguette

Vendredi 7 août à Montlieu-la-Garde :

Concert rock « Burning Lips » à la Maison de la Forêt à 21h, marché nocturne

Samedi 8 août à Neuviq :

Concert rock « The White Socks » au pré de la salle des fêtes à 21h, fête locale

Dimanche 9 août à Champagnac : Spectacle de cirque « Confidences éphémères en équilibre » à l'île verte à 15h, brocante

Vendredi 14 août à Montguyon :

Concert festif « U/no », Place de la Paix au pied du château à 21h, marché nocturne

Samedi 29 août à Clam :

Concert festif « U/no », parc de la salle des fêtes à 20h30

Samedi 29 août à Saint-Eugène :

Concert pop rock « Watts Up », sous le préau communal à 20h30



Vendredi 4 septembre à Chadenac :

Concert Gospel « Sankofa » à l'église à 20h30

Samedi 12 septembre à Neuillac : Pièce de théâtre participatif « Le meilleur de toi-même » par le théâtre de la bouche d'Or à la salle des fêtes à 20h30

Dimanche 13 septembre à Montlieu-la-Garde :

Concert « Take The Biscuit » au Moulin de Berland à 12h, fête de la Voie Verte

COUPONS À DÉCOUPER

et à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

VOUS ÊTES VOLONTAIRES POUR INTÉGRER LA RÉSERVE COMMUNALE

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉL :

CANDIDATS AU CONSEIL DES JEUNES

NOM :

PRÉNOM :

ÂGE :

ADRESSE :

TÉL :



ENTREPRENEURS, ARTISANS, LIBÉRAUX, BAILLEURS TOURISTIQUES, VENDEURS DE TERRAINS PRIVÉS, vous souhaitez paraître

dans le bulletin communal et le site internet de la Mairie, faites vous connaître

NOM :

PRÉNOM :

ACTIVITÉ :

ADRESSE :

TÉL :



**VOUS N'UTILISEZ PAS OU N'AVEZ PAS ACCÈS À PANNEAU POCKET
MAIS DÉSIREZ RESTER AVISÉ DES ACTUALITÉS DE VOTRE COM-
MUNE, faites-vous connaître pour les recevoir dans votre boîtes aux lettres**

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉL :

DRÔLES DE RUES

Festival gratuit

>18-19
JUILLET
JONZAC



CALI et son band
HAÏDOUTI ORKESTAR • PUGGY
DEBOUT SUR LE ZINC
JB SOLO ORCHESTRA • L'ARCHE EN SEL
LA CLIQUE DES TRIMARDEURS
FÊTE DES VINS CHARENTAIS

